

LES DISPOSITIFS D'INCLUSION



Ce document est la propriété exclusive de la Banque de France, opérateur national EDUCFI. Il est fourni gratuitement à titre purement informatif sans que cette mise à disposition entraîne un quelconque transfert des droits de propriété intellectuelle sur ledit document. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle du document sans le consentement de la Banque de France constitue un délit de contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.



INTRODUCTION

■ Que fait la Banque de France?










TYPOLOGIE SURENDETTEMENT



Contexte socio-économique du territoire









	Vendée	Pays De La Loire	France métropolitaine
 Population totale	692 512	3 830 668	65 263 398
 Niveau de vie annuel médian (en euros)	22 040	22 350	22 400
 Endettement bancaire moyen des ménages (en euros)	44 039	46 775	48 223
 Taux de chômage		5,0	5,6
 Dossiers de surendettement déposés	849	5 273	121
 Endettement global moyen des ménages surendettés (en euros)	45 281	37 843	41 209 ⁴³⁹
 Salaire horaire net moyen (en euros)	13,54	14,68	16,40





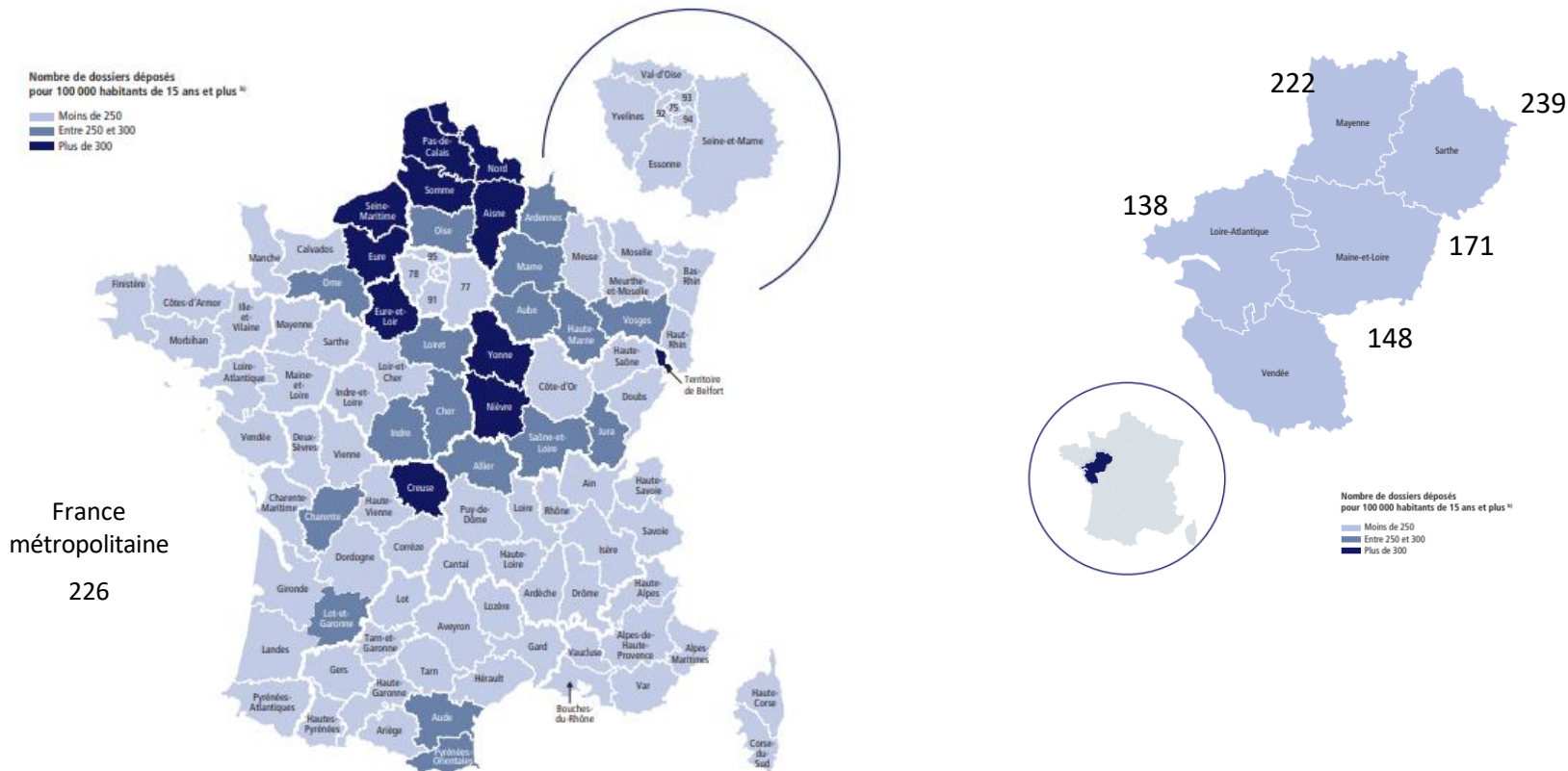
Difficultés bancaires et fragilités sociales des ménages



	Vendée Loire	Pays De La	France métropolitaine
 Taux de pauvreté monétaire	8,9	10,5	14,4
 Personnes inscrites au Fichier Central des Chèques (FCC), fin d'année pour 100 000 habitants (15 ans et +)	860	922	1 380
 Nombre d'incidents FCC enregistrés au cours de l'année (cartes et chèques) pour 100 000 habitants (15 ans et +)	1 883	1 903	2 609
 Surendettés inscrits au Fichier d'Incidents de Crédits aux Particuliers (FICP), fin d'année pour 100 000 hab. (15 ans et +)	733	839	1 066
 Part de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA	2,3	4,5	6,4
 Part de la population bénéficiaire d'allocations logement	9,5	13,7	16,6



NOMBRE DE SITUATIONS DE SURENDETTEMENT POUR 100.000 HABITANTS





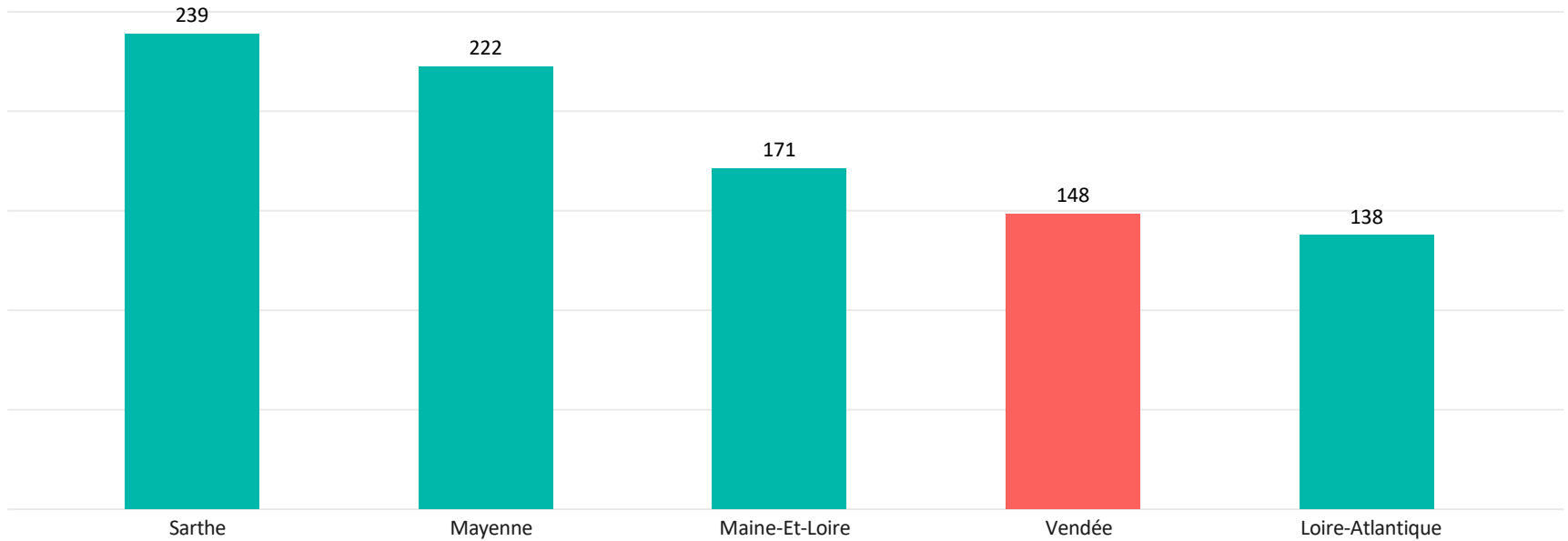
Surendettement des ménages

Dossiers déposés pour 100 000 habitants de 15 ans et +



Pays De La Loire

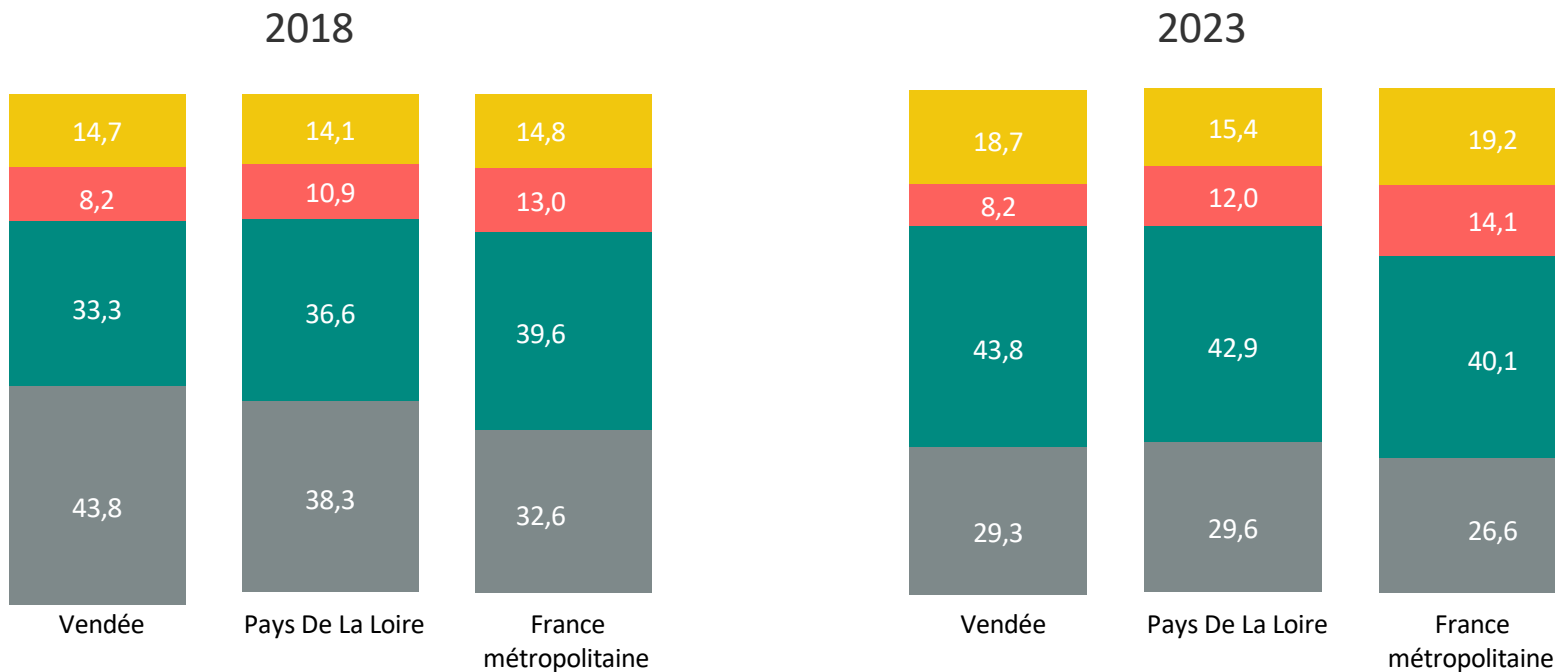
France métropolitaine
226





Surendettement des ménages

Répartition par type de dettes (en %)



● Dettes immobilières ● Dettes consommation ● Dettes charges courantes ● Autres



Source : Banque de France, 2023


*Autres : autres dettes bancaires (découverts...) + autres dettes sociales (dettes sociales, professionnelles, pénales et les dettes diverses (frais avocat, huissier, caution)



Surendettement des ménages

Profil des personnes (en %)

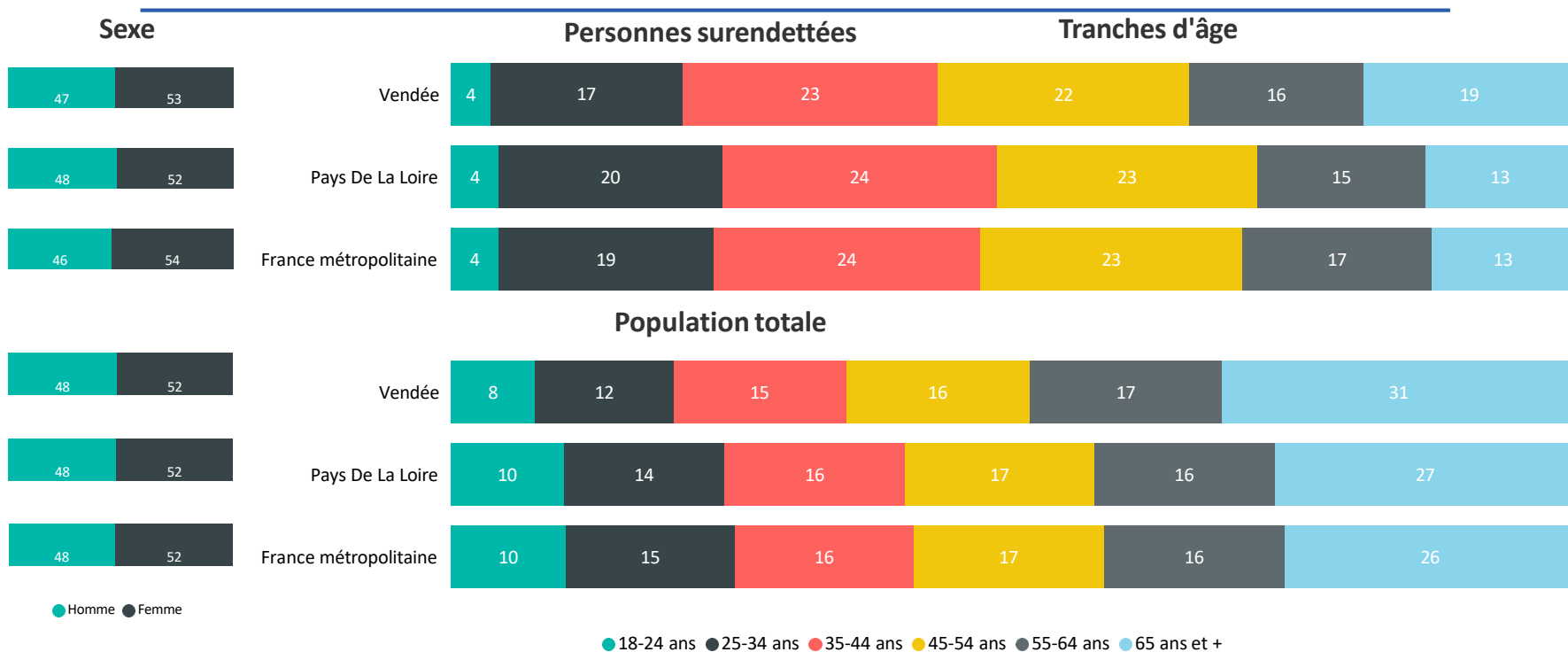


	Vendée		France métropolitaine	
	Surendettés	Pop. totale	Surendettés	Pop. totale
 Part des femmes				
 Part des ménages composés de personnes seules avec ou sans enfants	52,5	51,8	54,2	52,3
 Part des personnes divorcées, séparées, célibataires ou veuves	67,4	39,9	71,9	47,1
 Part des personnes âgées de 35 à 54 ans	50,8	ND	56,2	ND
 Part des ménages locataires ou hébergés gratuitement	45,1	31,7	47,1	32,8
 Part des chômeurs	87,2	28,1	91,4	42,4
 Part des employés, ouvriers et personnes sans activité professionnelle	18,0	5,3	24,6	7,0
	73,0	42,5	79,9	44,3



Profil des personnes surendettées

Sexe et âge (en %)



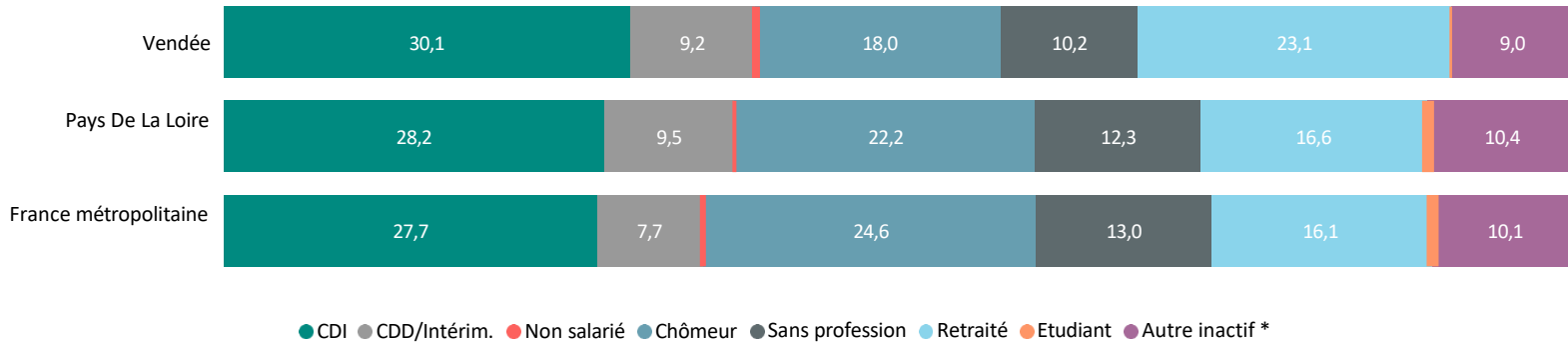


Profil des personnes surendettées

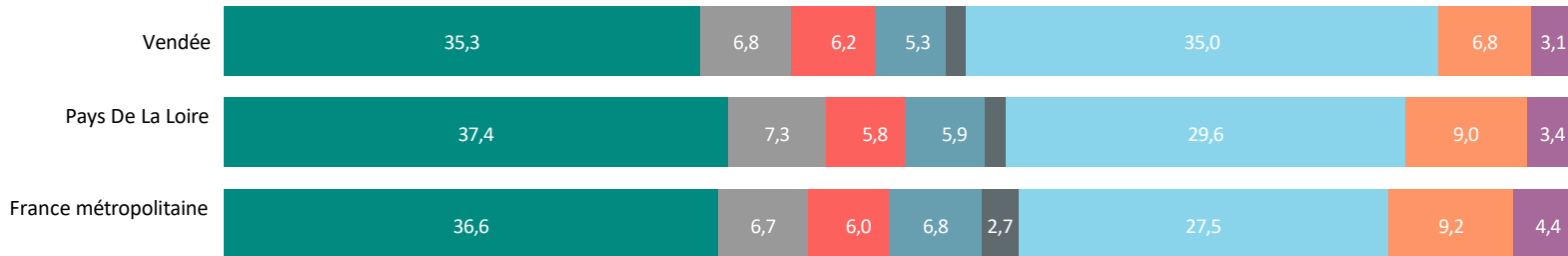
Situation professionnelle (en %)



Population surendettée



Population totale



2

SURENDETTEMENT DISPOSITIFS

Le surendettement : dispositif et modalités

Le dispositif de surendettement : rappel

Toute personnes qui ne réussit plus à payer ses charges courantes et/ou crédits peut déposer un dossier de surendettement auprès de la commission de surendettement via l'intermédiaire de la Banque de France dont dépend le domicile du demandeur.

La commission de surendettement statue sur la recevabilité du dossier et décide de son orientation (rétablissement personnel, effacement partiel de la dette, etc.).

Modalités de dépôt d'un dossier de surendettement

Le dépôt de dossier se fait dans les conditions habituelles

✓ Par courrier postal à l'adresse suivante **TSA 41217- 75035 Paris Cedex 01**

✓ Directement en déposant le dossier au guichet de la Banque de France en vous assurant dans ce cas au préalable des modalités d'ouverture de l'accueil au public.

✓ En ligne : accueil.banque-france.fr

Le dossier est disponible téléchargeable et imprimable sur le site [internet de la Banque de France](http://internet.de.la.Banque.de.France).

Une [notice explicative](#) ainsi qu'un [guide du surendettement](#) sont à disposition pour aider à le remplir.

La procédure est opérationnelle

 Les commissions de surendettement fonctionnent normalement en se réunissant, le cas échéant, à distance.

1. Qui peut déposer un dossier ?



- Toute personne ne pouvant plus payer ses charges courantes et/ou ses crédits
- Toute personne domiciliée en France :
 - française ou étrangère
 - n'ayant pas d'activité professionnelle indépendante
- Toute personne de nationalité française domiciliée hors de France :
 - ayant contracté des dettes non professionnelles, auprès de créanciers établis en France

2. Où déposer un dossier ?



Déposer son dossier en ligne, c'est possible!

- Sur le site <https://accueil.banque-france.fr/>
- Les conditions pour déposer en ligne :
 - S'authentifier via [FranceConnect](#)
 - Être un particulier (personne physique)
 - Faire la demande pour soi-même
 - Faire la demande pour 1 seul déposant



Le débiteur sera réorienté vers le dépôt papier : pour les dossiers avec 2 déposants, ou par des tiers-demandeurs (tuteurs / curateurs)

6. Où déposer un dossier ?

Le débiteur est :

La commission compétente est celle :

**Sous tutelle, curatelle
ou sauvegarde de justice**

du domicile du débiteur

En prison

**du ressort du lieu de la maison
d'arrêt**

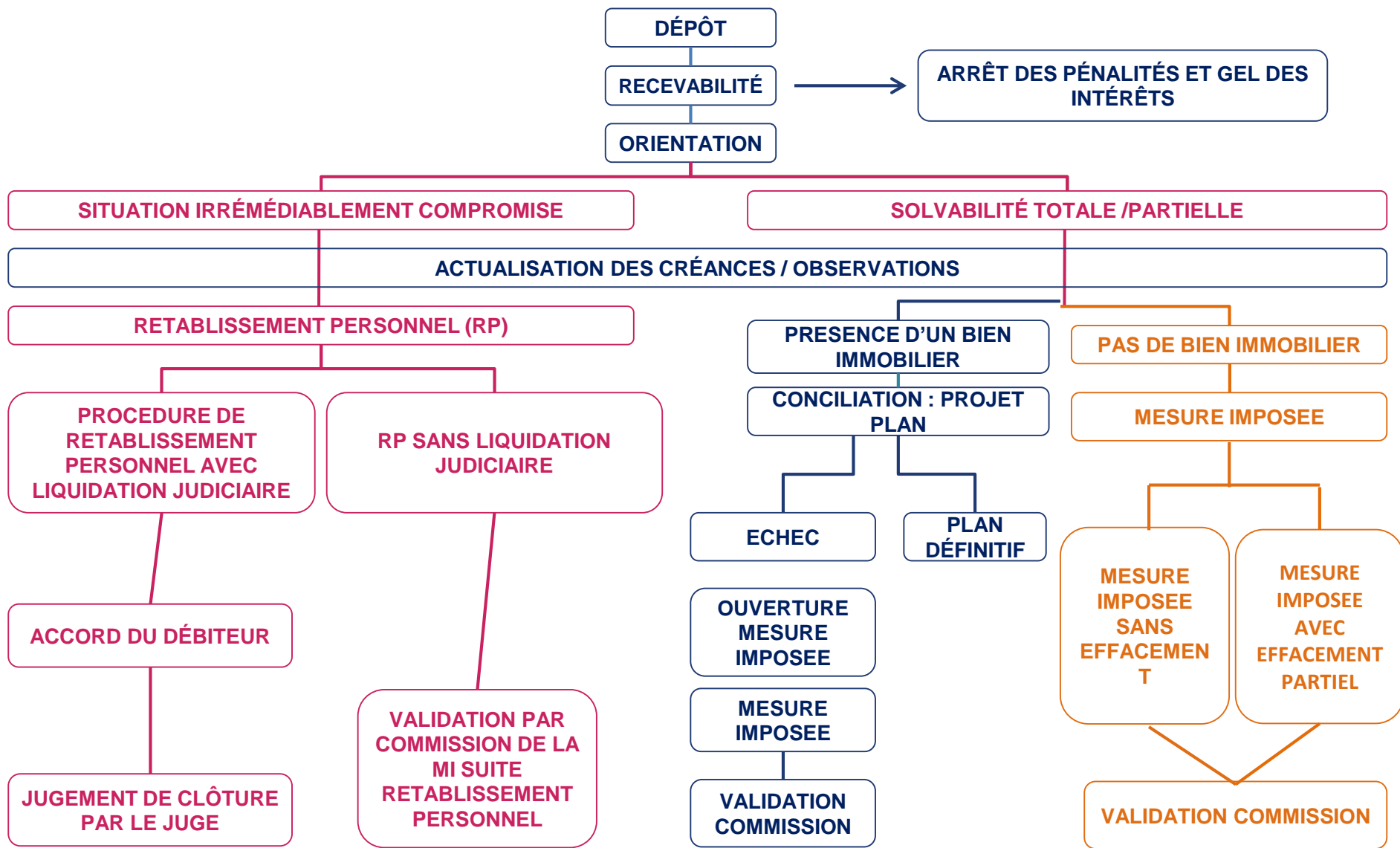
Français domicilié hors de France

du lieu de l'un de ses créanciers

Sans Domicile Fixe (SDF)

Du lieu de domiciliation choisi

1. Rappel de la procédure



1. Les instances et la procédure

Les instances

La Commission

7 membres



**Le secrétariat
de la Commission
assuré par la
Banque de France**

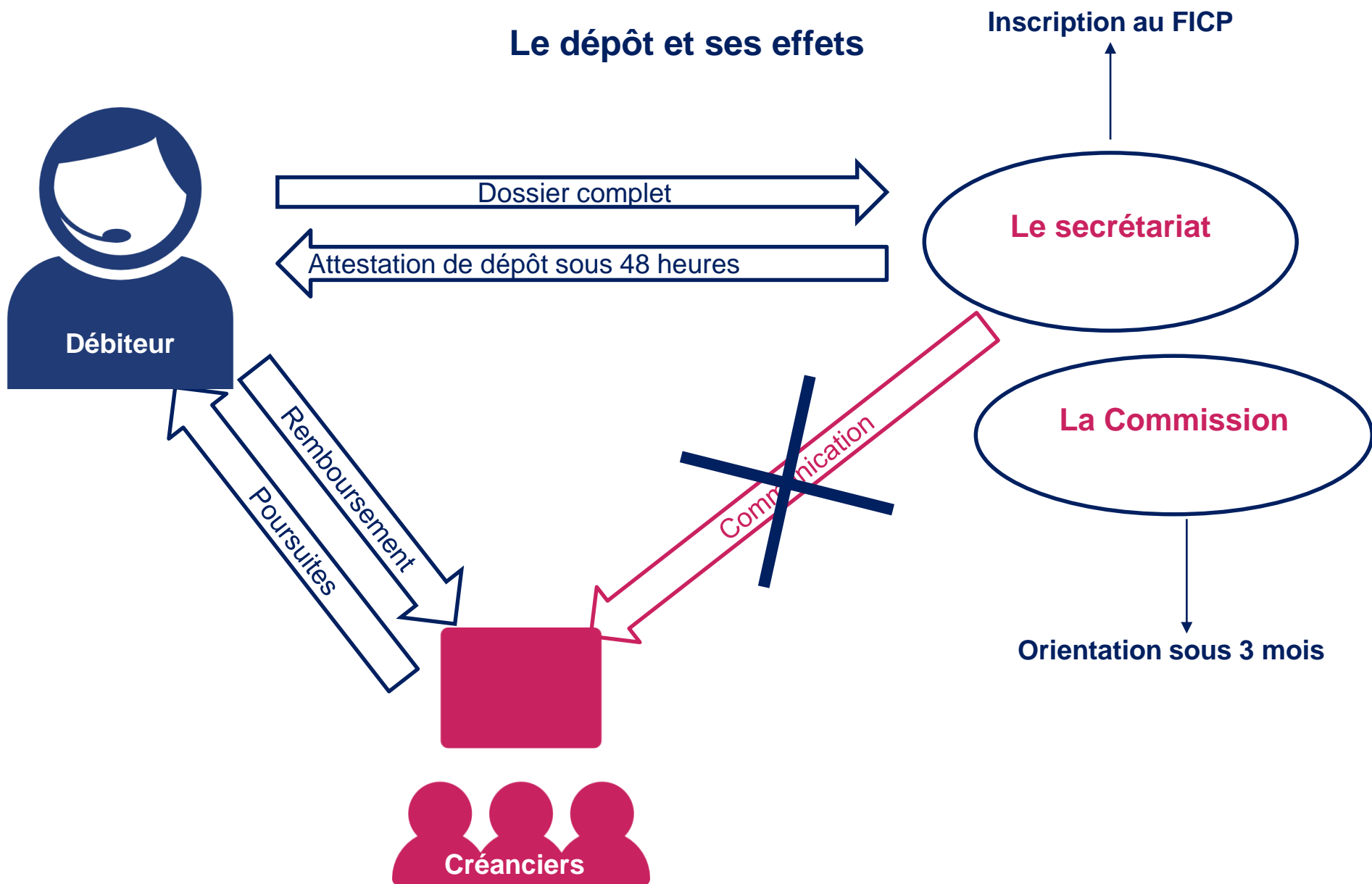


- ✓ Fixe les règles devant guider l'action de son secrétariat
- ✓ Prend les décisions de recevabilité et d'orientation
- ✓ Soumet des demandes de suspension de poursuite au juge

- ✓ Instruit les dossiers de surendettement
- ✓ Renseigne les débiteurs sur la procédure
- ✓ Négocie avec les créanciers
- ✓ Forme et informe les travailleurs sociaux

Le dépôt, la recevabilité et leurs effets

Le dépôt et ses effets

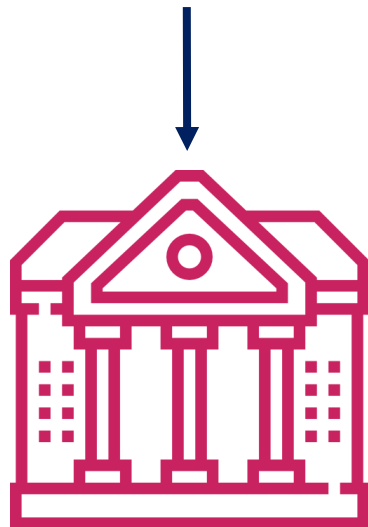


Le dépôt, la recevabilité et leurs effets

La recevabilité et ses effets

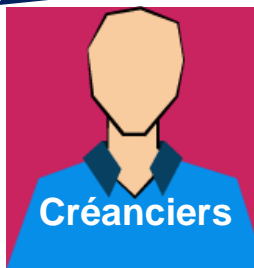
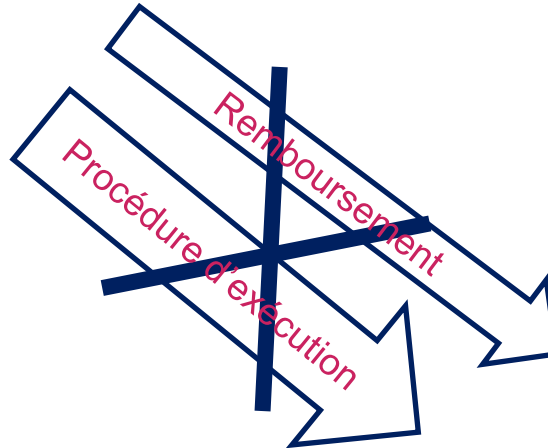


Compte bancaire
et moyens de paiement
adaptés



- Paiement charges courantes
- Rétablissement de l'allocation logement

Demande de disposition de patrimoine



Gel des intérêts et des pénalités de retard

**Juge tribunal
judiciaire**



Demande de suspension
d'expulsion locative sauf si
des délais et des modalités de
paiement pour le règlement
d'une dette de loyer ont été
accordés par un juge

La Commission

Le secrétariat

Communication

LES NOUVEAUX FORFAITS 2024

Variation habituelle des forfaits selon les chiffres fournis par l'INSEE

- ✓ L'indice général des prix à la consommation en 2023 augmente de 3,7%
- ✓ Hors énergie, hors loyer et hors tabac, l'indice progresse de 3,5%
- ✓ Poste énergie, l'indice progresse de 5,7%

2023	Pour une personne 834 euros	Par personne supplémentaire 293 euros
Barème de base	604 euros	212 euros
Barème habitation	116 euros	40 euros
Forfait chauffage	114 euros	41 euros

2024	Pour une personne 866 euros	Par personne supplémentaire 303 euros
Barème de base	625 euros	219 euros
Barème habitation	120 euros	41 euros
Forfait chauffage	121 euros	43 euros

QUOTITÉ SAISSABLE, CAPACITÉ DE REMBOURSEMENT ET MENSUALITÉ RETENUE PAR LA COMMISSION

- La quotité saisissable (QS) correspond à la proportion des rémunérations annuelles qui peut être saisie ou cédée

Le vingtième, sur la tranche inférieure à 4370 €
Le dixième, sur la tranche supérieure à 4370 € et inférieure ou égale à 8520 €
Le cinquième, sur la tranche supérieure à 8520 € et inférieure ou égale à 12690 €
Le quart, sur la tranche supérieure à 12690 € et inférieure ou égale à 16820 €....

- La capacité de remboursement (CAR) = ressources – charges
- La mensualité retenue par la commission (MDR) correspond au plus faible montant entre la QS et la CAR



LA LOI API



- la loi API impacte toutes les EI, y compris celles créées avant le 14/05/2022.
- La recevabilité est prononcée par le tribunal compétent (cette disposition est prévue par les textes et est reprise dans la nouvelle circulaire ministérielle de 2023).
- Les travaux sont toujours en cours avec la chancellerie sur la question de la mise en place opérationnelle notamment sur la question de la prise en compte des ressources des EI, du CERFA ou des informations à communiquer mutuellement dans le cadre des situations mixtes.



VRAI OU FAUX ?

Si je suis le débiteur

Je vais être interdit bancaire :

FAUX

Je vais perdre mon emploi :

FAUX

Mon conjoint va payer à ma place :

**VRAI et
FAUX**

Je ne dois plus rien payer y compris mon loyer :

**VRAI et
FAUX**

VRAI OU FAUX ?

Ma banque

Elle supprime mes moyens de paiement :

FAUX

Mon compte bancaire est maintenu pendant la procédure :

VRAI

Pour le créancier

Les prélèvements sont interrompus
(je ne dois plus payer mes dettes) :

VRAI

3

DISPOSTIFS D INCLUSION

Les dispositifs alternatifs

1. Le droit au compte

Le principe (créé en 1984)



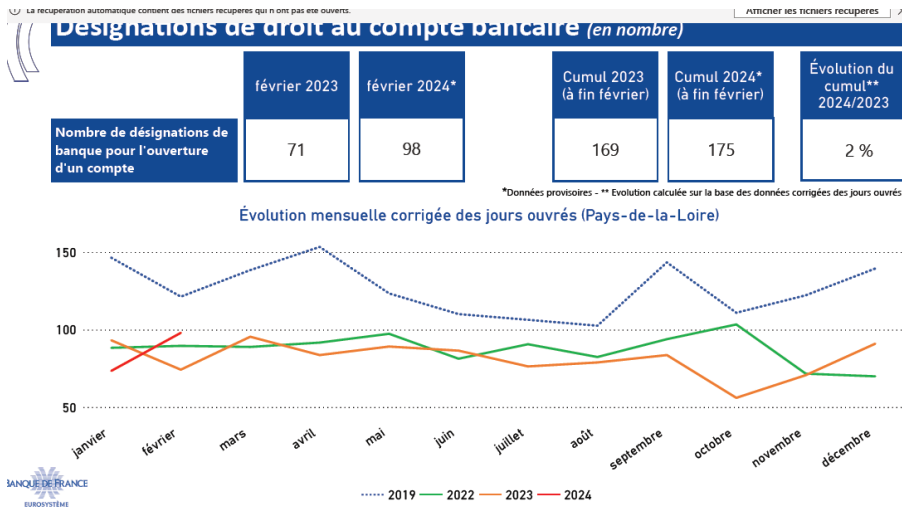
Pourquoi ce dispositif ?

Toute personne a besoin d'avoir un compte bancaire, nécessaire pour percevoir son salaire, payer un commerçant et conserver son argent en toute sécurité.

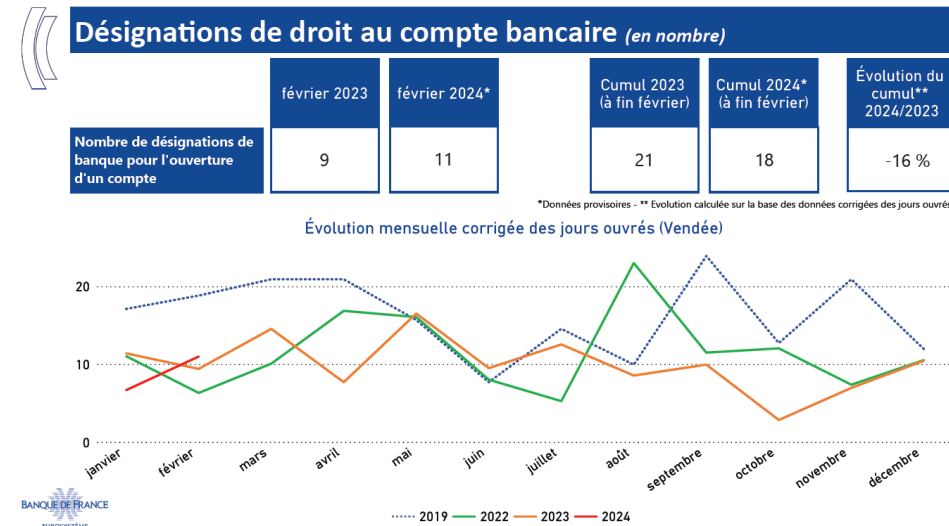


LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE DE DROIT AU COMPTE

AU NIVEAU RÉGIONAL




AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL



Offre spécifique clientèle fragile : Focus


Pourquoi ?



Pour limiter les frais en cas d'incident de paiement
[lettre type pour la demander](#)

Pour qui ?

Demandeurs et titulaires de compte fragiles financièrement :

- 
- inscrits pendant 3 mois consécutifs au FCC
 - ou déclarés recevables à la procédure de surendettement ainsi que ceux qui bénéficient de mesures de traitement de leur situation de surendettement, pendant la durée de leur inscription au FICP
 - ou à l'appréciation des banques, en fonction de l'existence d'irrégularités de fonctionnement du compte, du montant des ressources et, le cas échéant, des dépenses portées au débit du compte.

À quel prix ?



Cette offre spécifique ne doit pas coûter plus de **3 €** par mois

Offre spécifique clientèle fragile : Focus

Pour quels services ?

ouverture, tenue, fermeture compte de dépôt	carte de paiement à autorisation systématique
dépôt et retrait d'espèces dans l'agence teneur du compte	4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent, prélèvements illimités
2 chèques de banque par mois	consultation du compte à distance
système d'alertes sur le niveau du solde du compte	effectuer à distance, opérations de gestion vers un autre compte du titulaire dans le même établissement
plafonnement spécifique des commissions d'intervention : 4 €/ opération et 20 € max/ mois	fourniture relevés d'identité bancaire 1 changement d'adresse par an

Offre spécifique clientèle fragile : Focus

Offre spécifique à la clientèle fragile

Un double plafonnement des frais d'incidents

Personnes remplissant les conditions d'éligibilité à l'offre spécifique	Clientèle ayant souscrit à une offre spécifique auprès de leur banque
frais d'incidents bancaires plafonnés à 25 €/mois	frais d'incidents bancaires plafonnés à 20 €/mois et 200 €/an

Le microcrédit personnel

Les associations impliquées
dans le dispositif référencées
par département



sur le portail internet géré par la
Caisse des Dépôts et
Consignations

Les principales associations :

- > l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE),
- > l'Association Nationale des Directeurs de Mission Locale (ANDML),
- > la Croix Rouge,
- > la Fédération des Familles Rurales,
- > les Restaurants du Cœur,

- > le Secours Catholique,
- > l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF),
- > l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS),
- > les Chambres Régionales du Surendettement Social (CRESUS).

4

LES ARNAQUES QUELQUES PRINCIPES

Arnaques, les bons réflexes

- Usurpation d'identité et problèmes bancaires : que faire ?
- Les arnaques au crédit
- Les arnaques sur les produits d'épargne
- **Les arnaques avec les moyens de paiement**

Info Banque - Assurance > Arnaques, les bons réflexes

Les arnaques aux moyens de paiement

Carte bancaire piratée, ordre de virement frauduleux, fraude à la remise de chèque.... Soyez vigilant ! Méfiez-vous des propositions commerciales urgentes et des prétendues bonnes affaires ! Les arnaques ayant pour support les moyens de paiement se multiplient et tout particulièrement sur Internet. Soyez prudents !

Faisons le point ensemble sur ce qu'il faut savoir pour éviter de tomber dans les pièges des escrocs. Et si, hélas, vous êtes victime d'une de ces arnaques, retrouvez ici les bons réflexes pour réagir rapidement !



 Partager



Arnaques : comment les reconnaître ? | Banque de France




À regarder ... Partager



Si vous êtes victime :





n° vert : 08 05 80 58 17

SERVICES AUX

PARTICULIERS

LA FRAUDE AUX MOYENS DE PAIEMENT



Fraude aux virements



Fraude à la carte

Fraude aux chèques

LES ARNAQUES À L'ÉPARGNE

BOOSTEZ VOTRE ÉPARGNE

INVESTIR EN TOUTE TRANQUILITÉ
Rendement 8 fois supérieur au Livret A

Demande d'informations

Nom *
Prenom *
Email *
Téléphone *
Année de Naissance *

ENVOYER

* Conformément à la loi relative au Service de Crédit au Client Professionnel (SC3P), le présent site est destinée et est réservée aux clients professionnels à l'adresse e-mail : contact@epargne.com

TRADEZ LES CRYPTO-MONNAIES !

Les Crypto-Monnaies sont les instruments de trading les + rentables au monde à trader !

Tradez en toute sécurité sur une plateforme régulée dans l'UE (Autorité Européenne (Autorité des Aires))

Un Service Client 24h/24 dans + de 10 langues.

▶ Essayer la démo gratuite ▶ Tradez les Cryptomonnaies

Tradez en toute sécurité avec un Co-trading Régulé dans l'Union Européenne.

MFRD PCA

TRADEZ L'OR

999.9 FINE GOLD

NEWVT 000010000

Boostez votre épargne

Rendement

10 fois supérieur au livret A

Demande d'informations

Nom

Prenom

Adresse e-mail



OBTENEZ VOTRE CRÉDIT DE 500€ À 1.000.000€ EN 48 HEURES EN EFFECTUANT VOTRE DEMANDE DÈS MAINTENANT

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Obtenez jusqu'à 5 000 € de bonus

Investir maintenant

* Le trading implique des risques de pertes

Tradez sur le Forex

Bonus sur dépôt jusqu'à 200 €

Les conditions générales s'appliquent

Télécharger maintenant

\$ €

Solution Épargne à 3,92% par an pour remplacer votre livret A !

Facile, rapide, sécurité 100% gratuite

Vérifiez votre éligibilité !

Recevez votre étude personnalisée en ligne !

L'INVESTISSEMENT LOCATIF EN IMMOBILIER DE PARKING

UN PLACEMENT QUI PEUT VOUS RAPPORTE JUSQU'À 14% PAR AN

Devenir propriétaire d'une place de parking

Contactez nous pour recevoir le guide et notre conseiller répondra à toutes vos questions.

Votre Nom * Prenom *

Nom Prenom

Votre Adresse Email * Téléphone *

Email Téléphone

Je souhaite m'inscrire!

Plus500

L'ÉPARGNE NOUVELLE GÉNÉRATION

Profitez d'un taux exceptionnel sur votre Livret d'Épargne :

6% ET 40€ OFFERTS pour les 1500 premiers inscrits

POUR BÉNÉFICIER DE CETTE OFFRE, INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT

LES USURPATIONS D'IDENTITÉ

Des individus

- **Voler une identité** pour souscrire des crédits, réaliser des opérations illégales
- Plus de **210 000 victimes par an en France** (Ministère de l'économie)

Des institutions, banques, administrations

- **Tromper le destinataire** du message ou de l'appel téléphonique en prenant l'identité d'une entité officielle (CAF, impôts, banques, sociétés de livraison...) (« Spoofing »)



COMMENT RÉAGIR ?

S'informer

- www.mesquestionsdargent.fr
- www.abe-infoservice.fr
- www.cybermalveillance.gouv.fr



Signaler

- www.signal-spam.fr
- www.internet-signalement.gouv.fr (Pharos)
- www.bloctel.gouv.fr
- www.signal.conso.gouv.fr



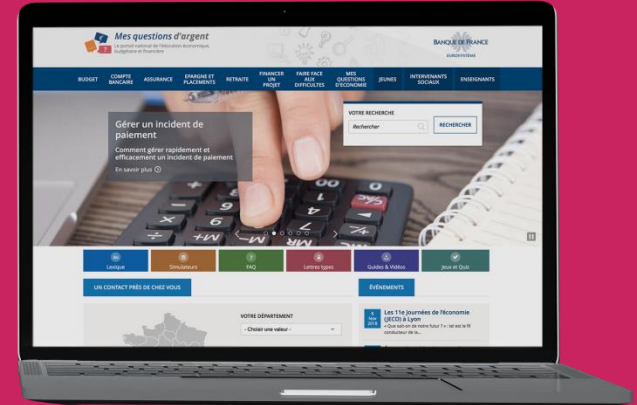
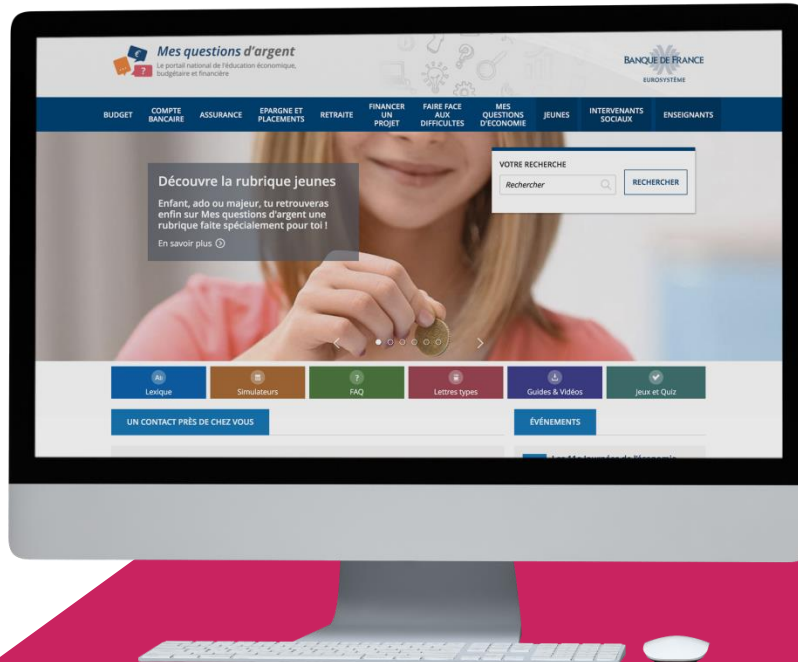
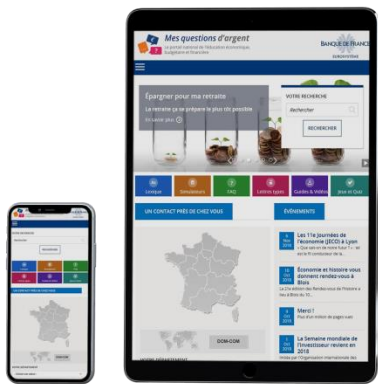
Porter plainte

- www.service-public.fr/ (THESEE)
- www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr





Le portail Mes questions d'argent



Page d'accueil



Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière



BUDGET COMPTES-MOYENS DE PAIEMENT ASSURANCE ÉPARGNE ET PLACEMENTS RETRAITE FINANCER UN PROJET FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS ARNAQUES DÉPENDANCE JEUNES INTERVENANTS SOCIAUX ET PCB ENSEIGNANTS

Votre avis nous intéresse !

Vous êtes de plus en plus nombreux à vous rendre sur Mesquestionsdargent.fr et nous vous en remercions.

Pour que ce portail vous corresponde davantage, nous avons besoin de votre avis.

En savoir plus

VOTRE RECHERCHE

Rechercher

RECHERCHER

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

ÉVALUATION DE NOTRE PORTAIL
MES QUESTIONS D'ARGENT



- ❑ Les rubriques ont été choisies suite à des réunions de groupes avec différents panels : travailleurs sociaux, jeunes, retraités, jeunes couples avec enfant, personnes en difficultés...
- ❑ Une information qui se présente de différentes façons : articles, guides, vidéos, simulateurs... Pour répondre aux différents usages.



Coordonnées

Pour nous joindre un seul numéro

3414



Contact

Nom :

VALADOUX Laurent

Numéro de téléphone :

02 51 24 24 52

E-mail :

educfi85@banque-france.fr